

## Le CESE donne un coup d'accélérateur aux droits de l'enfant

La CNAPE salue la création d'une Délégation aux droits des enfants au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), à l'initiative de sa présidente, Claire Thoury.

Elle sera présidée par Pierre-Alain Sarthou, directeur général de la CNAPE, et conseiller au CESE depuis avril 2026.

En se dotant d'une délégation permanente dédiée aux droits des enfants, le CESE affirme clairement que les enfants doivent être au cœur des priorités politiques de demain, dans toutes les politiques publiques. La parole des enfants ne doit plus être ni une option, ni une intention louable, elle doit être entendue et pleinement considérée, pour devenir une réalité tangible des décisions publiques, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant. Les enfants doivent pouvoir occuper toute leur place de sujets de droit, à part entière dans notre société, et c'est ce changement de paradigme qu'encourage l'initiative du CESE.

Aujourd'hui, les constats sont sans appel : les droits et besoins fondamentaux des enfants sont insuffisamment garantis, qu'il s'agisse d'accès à l'éducation, de la précarité grandissante, des risques environnementaux, des difficultés d'accès aux soins ou de l'exposition persistante aux violences. L'affaire Lyhanna, loin d'être un cas isolé, en est une illustration tragique, révélatrice d'un manque chronique de moyens et de réponses à la hauteur des besoins. La crise structurelle de la protection de l'enfance en est la principale démonstration.

Dans ce contexte, la mise en place de cette délégation doit être un moteur et pas seulement un symbole. Elle doit répondre à un besoin de cohérence en décloisonnant les politiques publiques, en identifiant leurs angles morts et en portant une approche globale et véritablement transversale des enjeux de l'enfance.

La CNAPE se félicite également de la nomination de son directeur général, Pierre-Alain Sarthou, à la présidence de la Délégation aux droits des enfants. Cette désignation témoigne de la reconnaissance de l'expertise de la CNAPE dans le champ de la protection de l'enfance et de son engagement de longue date en faveur des droits de l'enfant. Forte de près de 80 ans d'action auprès des enfants, jeunes et familles vulnérables, à travers son réseau d'associations, la CNAPE entend pleinement contribuer aux travaux de la délégation et faire entendre la réalité de terrain mais aussi la voix des enfants concernés par la protection de l'enfance.

Cette nouvelle instance doit être l'opportunité de faire remonter au plus haut niveau de l'État, les enjeux concrets et urgents que sont la lutte contre les maltraitances, l'amélioration de la prise en charge des enfants confiés, l'accès à l'éducation, à la santé et à la culture pour tous les enfants. Elle est une véritable victoire collective qu'il convient de transformer en résultats concrets, tant les attentes sont immenses.